

2016 COMPTES 2017 DU FONDS VERT



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des services à la gestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Elle a été produite par la Direction des communications du MDDELCC.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.mddelcc.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Direction générale des services à la gestion
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, boîte 2
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3860

Ou visitez notre site Web :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Référence à citer

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.
Comptes du Fonds vert 2016-2017, 2017, 35 pages.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN 978-2-550-79609-1 (PDF)
ISBN 978-2-550-79626-8 (imprimé)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2017

Mot du ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre les Comptes du Fonds vert, qui portent sur l'exercice 2016-2017.

Depuis sa création en 2006, le Fonds vert est un outil important pour la réalisation de mesures favorisant un développement durable, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion des matières résiduelles et de gouvernance de l'eau.

En effet, 13 ministères et organismes et de nombreux autres partenaires, dont 1 102 municipalités, réalisent des projets liés à la lutte contre les changements climatiques, à l'adaptation aux changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles et à la gouvernance de l'eau, qui touchent tous les secteurs de la société québécoise.

Ainsi, le Fonds vert constitue également un formidable levier économique, stimulant l'innovation technologique et commerciale et participant à la modernisation de l'économie du Québec.

Comme le prévoit la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une reddition de comptes annuelle, préparée avec la collaboration du Conseil de gestion du Fonds vert et portant spécifiquement sur le Fonds vert, s'avère essentielle.

Ce document présente un portrait détaillé des sources de revenus et des dépenses du Fonds vert pour l'exercice 2016-2017. Il fournit aussi de l'information sur l'utilisation de ces ressources et rend compte des principaux résultats atteints au cours de cet exercice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques



David Heurtel
Québec, le 3 octobre 2017

Liste des acronymes

FORT	Fonds des réseaux de transport terrestre
FRN	Fonds des ressources naturelles
GES	Gaz à effet de serre
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
PACC 2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SAP	Sanction administrative pécuniaire
TCR	Table de concertation régionale

Table des matières

1. Présentation du Fonds vert	1
1.1. Création des comptes du Fonds vert	1
1.2. Le Fonds vert	1
1.3. Faits saillants de l'exercice 2016-2017	2
1.4. Évolution des revenus du Fonds vert au 31 mars 2017	4
1.5. Évolution des dépenses du Fonds vert au 31 mars 2017	5
2. Sommaire des résultats financiers 2016-2017 du Fonds vert	7
2.1. Revenus et dépenses du Fonds vert	7
3. Changements climatiques	11
3.1. Dépenses pour la lutte contre les changements climatiques	11
3.2. Résultats des programmes de lutte contre les changements climatiques	12
4. Matières résiduelles	21
4.1. Dépenses dans le secteur des matières résiduelles	21
4.2. Résultats des programmes relatifs aux matières résiduelles	21
5. Gouvernance de l'eau	23
5.1. Dépenses dans le secteur de la gouvernance de l'eau	23
5.2. Résultats et réalisations en matière de gouvernance de l'eau	23
6. Barrages	25
6.1. Dépenses dans le secteur des barrages	25
7. Autres éléments liés à la protection de l'environnement	27
7.1. Revenus dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement	27
7.2. Dépenses dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement	27
7.3. Résultats et réalisations dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement	28
8. Ressources informationnelles du Fonds vert	29
9. Frais d'administration par secteurs d'activité	31
10. Provenance du surplus cumulé	33
11. Prévision des revenus et des dépenses	35



1. Présentation du Fonds vert

1.1. Création des comptes du Fonds vert

La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, ci-après « la nouvelle Loi », a été sanctionnée le 23 mars 2017. Les modifications apportées par la nouvelle Loi à la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettent de réformer en profondeur la gouvernance du Fonds vert, en s'appuyant sur les principes de rigueur, de transparence et de reddition de comptes.

Dans le but d'améliorer la transparence à l'égard des résultats du Fonds vert, le gouvernement décidait, dans le budget 2016-2017 du Québec, de créer les Comptes du Fonds vert, un outil permettant d'assurer une reddition de comptes spécifique. La première édition des Comptes du Fonds vert, qui portait sur l'exercice 2015-2016, a été déposée à l'Assemblée nationale le 28 mars 2017. Les Comptes du Fonds vert permettent d'informer la population des revenus liés notamment au marché du carbone, des dépenses réalisées par le gouvernement grâce au Fonds vert et des nouvelles initiatives mises en œuvre en cours d'année.

Par ailleurs, la nouvelle Loi institue le Conseil de gestion du Fonds vert, dont la mission est d'encadrer la gouvernance du Fonds vert et d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence. Pour ce faire, le Conseil doit s'assurer que le Fonds vert est géré de façon optimale et que sa gestion par projets vise les meilleurs résultats possibles.

Enfin, la nouvelle Loi redéfinit la portée du Fonds vert pour inclure les revenus provenant des secteurs de la lutte contre les changements climatiques, de la gestion des matières résiduelles et de la gouvernance de l'eau. Un nouveau fonds est créé pour d'autres types de revenus découlant notamment de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), soit le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Ces changements sont en vigueur à partir de l'exercice 2017-2018. Par conséquent, les Comptes du Fonds vert 2016-2017 correspondent à la portée du Fonds vert telle que définie avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi.

Les Comptes du Fonds vert font l'objet d'un processus d'amélioration continue, dans un souci de transparence et de reddition de comptes

de l'information relative au Fonds vert, notamment les résultats financiers et les résultats des programmes mis en œuvre.

1.2. Le Fonds vert

Le Fonds vert a été créé en juin 2006 et il est affecté, depuis, au financement de mesures ou de programmes que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. Important levier financier, le Fonds vert contribue à soutenir les divers partenaires que sont les ministères et organismes, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.

Le Fonds vert est une source globale de financement gouvernementale réservée aux initiatives en matière de développement durable, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques : des revenus y sont versés et des dépenses y sont imputées. Il ne constitue donc pas un programme d'aide financière, mais un outil réservé au financement de mesures ou de programmes que le MDDELCC réalise avec ses partenaires, le cas échéant.

En 2016-2017, le Fonds vert tire principalement ses revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE ou, plus communément, « marché du carbone »), mais il bénéficie aussi de revenus issus de l'élimination des matières résiduelles, de la gouvernance de l'eau et d'autres sources, telles que la tarification des autorisations environnementales, la gestion des barrages de l'État relevant du MDDELCC, la perception des amendes et l'imposition des sanctions administratives pécuniaires (SAP).

L'argent versé au Fonds vert est utilisé aux fins pour lesquelles il a été perçu. Il permet notamment le financement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020). Au 31 mars 2017, le PACC 2013-2020 disposait d'un budget de 3,7 milliards de dollars pour la période 2013-2020, et le marché du carbone avait permis de générer 1,6 milliard de dollars. En finançant le PACC 2013-2020, le Fonds vert contribue entre autres à la réalisation du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 20 % en 2020 par rapport à leur niveau de 1990.

Le Fonds vert finance aussi les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Dans le domaine de la gouvernance de l'eau, il permet également de réaliser plusieurs engagements gouvernementaux. De plus, la compensation versée au Fonds vert par le gouvernement fédéral, pour le transfert de responsabilité de trois barrages au gouvernement du Québec, est utilisée pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces ouvrages. Enfin, d'autres éléments liés à la protection de l'environnement, tels

que la délivrance des autorisations environnementales, celle des attestations d'assainissement en milieu industriel et la gestion des SAP, sont aussi financés par le Fonds vert.

De l'information et de la documentation concernant les programmes mis en œuvre grâce au Fonds vert sont disponibles sur le site Web du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>.

1.3. Faits saillants de l'exercice 2016-2017

Cette section présente les principales réalisations relatives au Fonds vert pour l'année 2015-2016.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES



266,0 M\$

Revenus découlant des quatre ventes aux enchères réalisées dans le cadre du marché du carbone en 2016-2017



258,2 M\$

Versements effectués au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) en 2016-2017



1 437 459 t

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites (cumulées depuis 2013-2014, au 31 mars 2016)



MATIÈRES RÉSIDUELLES



68,9 M\$

Subventions redistribuées en 2016-2017 à 740 bénéficiaires représentant 1 102 municipalités dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles



1,7 M\$

Investissements en 2016-2017 dans le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage



GOUVERNANCE DE L'EAU



TCR

Renouvellement des ententes de financement pour les cinq prochaines années auprès des tables de concertation régionales (TCR)



BARRAGES

2,3 M\$

Pour réparer, mettre aux normes, gérer, exploiter et entretenir en 2016-2017 les trois barrages dont la responsabilité a été transférée par le gouvernement fédéral, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage de Lanier



AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

14 822

Inspections effectuées en 2016-2017 par le MDDELCC pour la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

449

Nombre de sanctions administratives pécuniaires (SAP) imposées en 2016-2017

3 708

Nombre d'autorisations environnementales délivrées en 2016-2017

Changements climatiques

Au cours de l'année 2016-2017, le Québec a tenu quatre ventes aux enchères d'unités d'émission de GES qui ont rapporté un total de 266,0 millions de dollars. Ces revenus ont été entièrement versés au Fonds vert. Le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) a bénéficié de virements totalisant 258,2 millions de dollars en provenance du Fonds vert pour le financement d'actions touchant le secteur du transport. Par ailleurs, 334,8 millions de dollars ont été affectés au financement des autres mesures ou programmes du PACC 2013-2020.

Selon les données les plus récentes du bilan 2015-2016 du PACC 2013-2020, en date du 31 mars 2016, la réduction du nombre de tonnes d'émissions de GES s'élève à 1 437 459. Ce résultat est cumulé depuis l'exercice 2013-2014. Ces réductions ont été réalisées dans le secteur de l'énergie (826 979 t), du transport (387 396 t), du bâtiment (158 381 t) et de l'industrie (64 702 t).

Matières résiduelles

Un peu plus de 68,9 millions de dollars ont été redistribués en 2016-2017 à 740 bénéficiaires représentant 1 102 municipalités, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Des investissements additionnels de près de 1,7 million de dollars ont été réalisés dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Depuis le lancement de ce programme, seize projets ont été lancés et sont en cours, ont été annoncés ou ont été approuvés.

Un projet provenant d'une communauté autochtone a reçu la confirmation d'un financement maximal de 45 233 dollars pour l'installation d'un équipement de compostage thermophile dans le cadre du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires. Il s'agit du premier projet à faire l'objet d'un financement dans le cadre de ce programme.

Gouvernance de l'eau

Au cours de 2016-2017, le MDDELCC a renouvelé les ententes de financement des tables de concertation régionales (TCR) du Saint-Laurent pour les cinq prochaines années afin qu'elles poursuivent leurs activités.

Le 1^{er} novembre 2016, le Secrétariat du Conseil du trésor a autorisé la seconde phase des travaux du projet Portail des connaissances sur l'eau au montant de 899 466 \$. Cette phase

consiste à effectuer la réalisation technique, l'implantation et le déploiement du Portail. Les travaux de cette seconde phase sont actuellement en cours et s'échelonneront jusqu'à la mise en ligne du Portail prévue en mai 2018.

Barrages

En 2016-2017, 2,3 millions de dollars ont été investis pour réparer, mettre aux normes, gérer, exploiter et entretenir les trois barrages du Témiscamingue dont le gouvernement fédéral a transféré la responsabilité au gouvernement du Québec, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage de Laniel.

Autres éléments liés à la protection de l'environnement

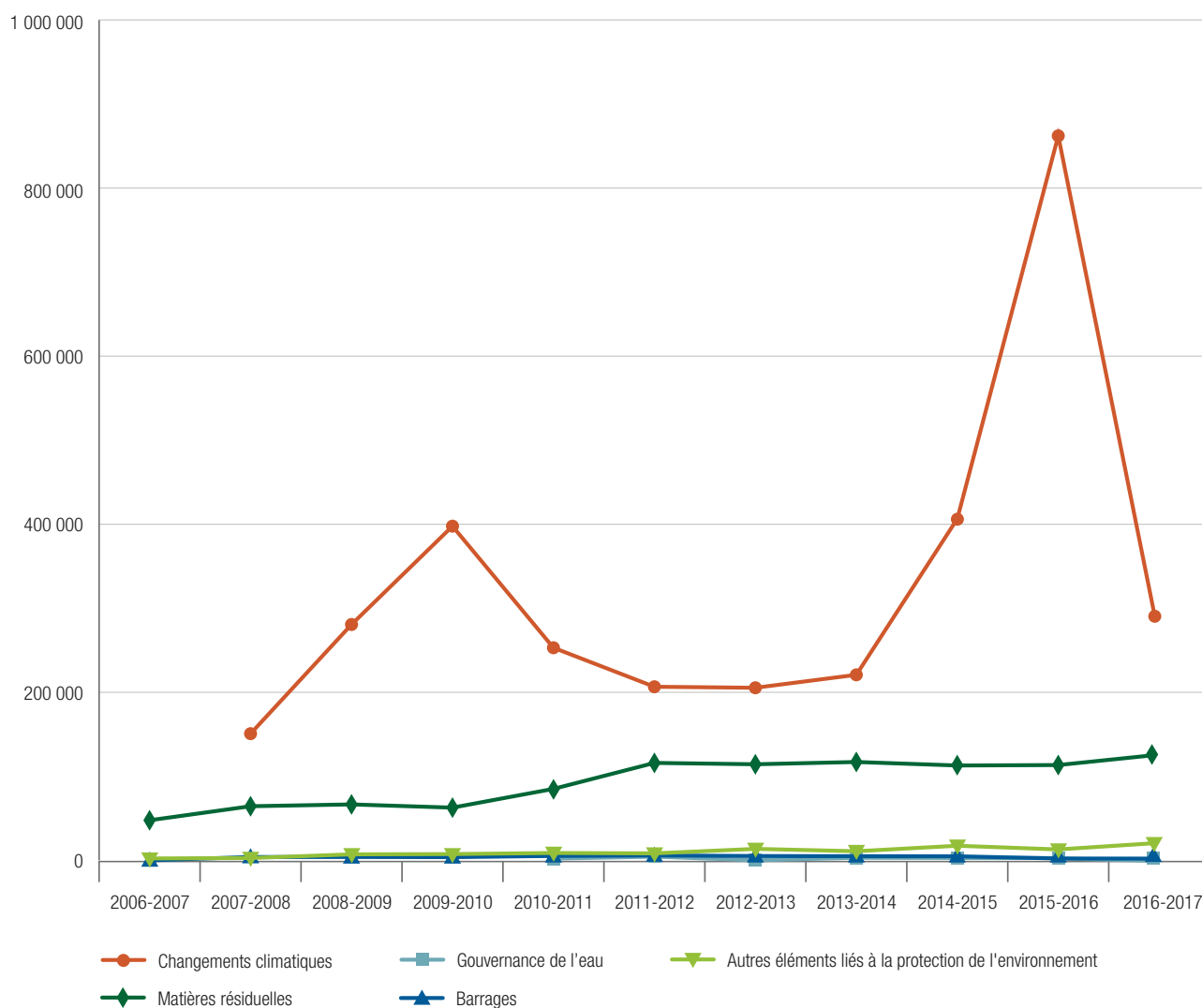
En 2016-2017, 14 822 inspections ont été effectuées par le MDDELCC pour la surveillance et le contrôle du respect de la LQE. Le Ministère a imposé 449 SAP pour des manquements à la LQE. En ce qui concerne les amendes pénales, des constats d'infraction ont été signifiés dans 86 dossiers.

En 2016-2017, 3 708 autorisations environnementales ont été délivrées pour aider les demandeurs d'autorisation à se conformer aux lois et règlements applicables dans le respect de l'environnement.

1.4. Évolution des revenus du Fonds vert au 31 mars 2017

Les revenus liés à la lutte contre les changements climatiques ont connu une hausse importante depuis l'exercice 2013-2014, avec l'entrée en vigueur du marché du carbone et la tenue de ventes aux enchères d'unités d'émission de GES. Bien que certaines ventes aux enchères de 2016-2017 aient généré des revenus inférieurs à ceux qui étaient attendus, le cadre financier devrait être pleinement respecté. Les revenus provenant de la gestion des matières résiduelles et des autres éléments liés à la protection de l'environnement ont connu une augmentation par rapport aux années antérieures. Les revenus des autres catégories sont demeurés stables.

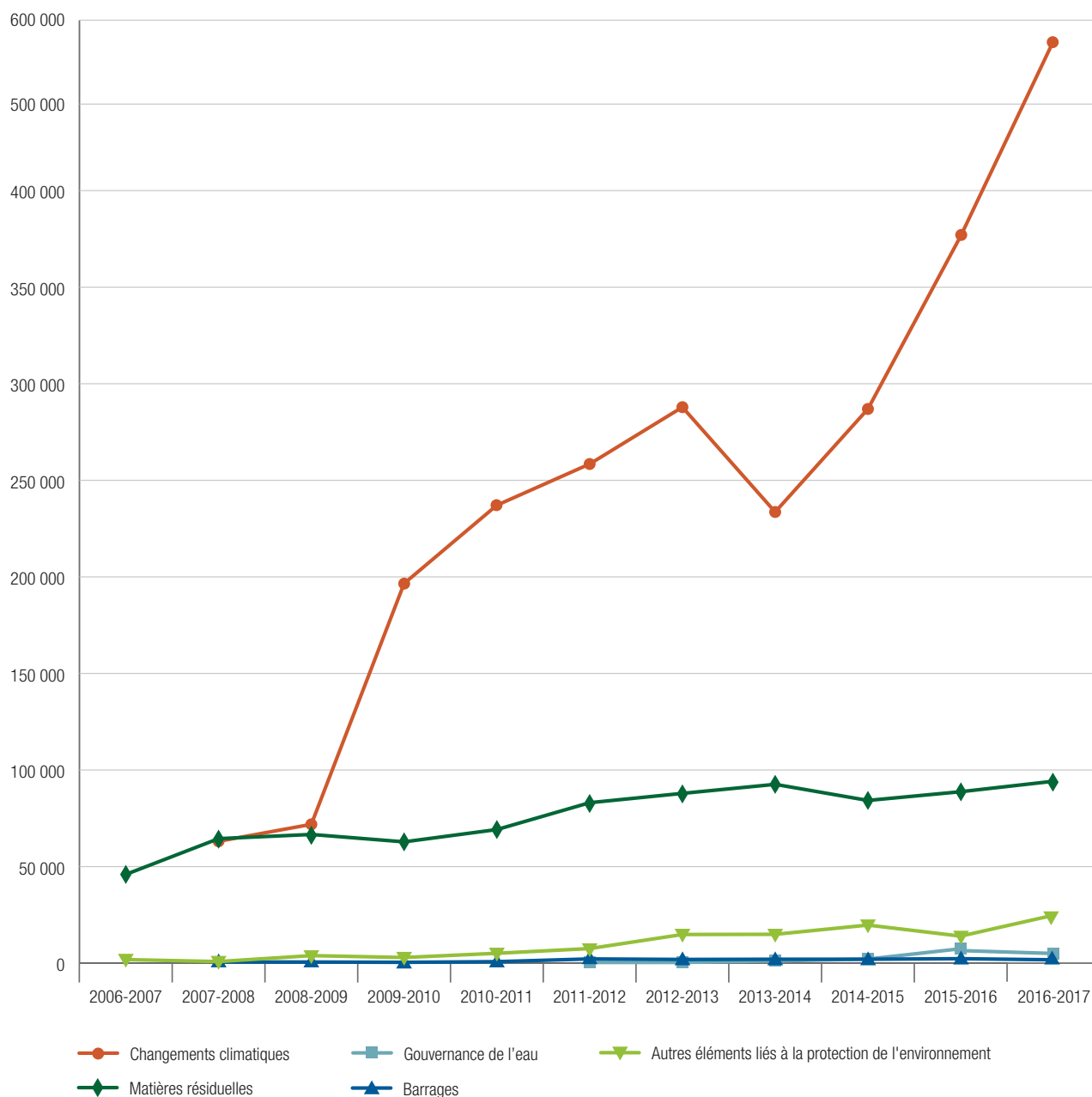
Historique des revenus relatifs au Fonds vert par secteurs d'activité (en k\$)



1.5. Évolution des dépenses du Fonds vert au 31 mars 2017

L'augmentation des dépenses liées à la lutte contre les changements climatiques depuis l'exercice 2013-2014 s'explique par la mise en œuvre progressive des programmes et mesures du PACC 2013-2020. Les dépenses dans les autres catégories demeurent proportionnelles aux revenus générés dans chacune d'elles.

Historique des dépenses relatives au Fonds vert par secteurs d'activité (en k\$)





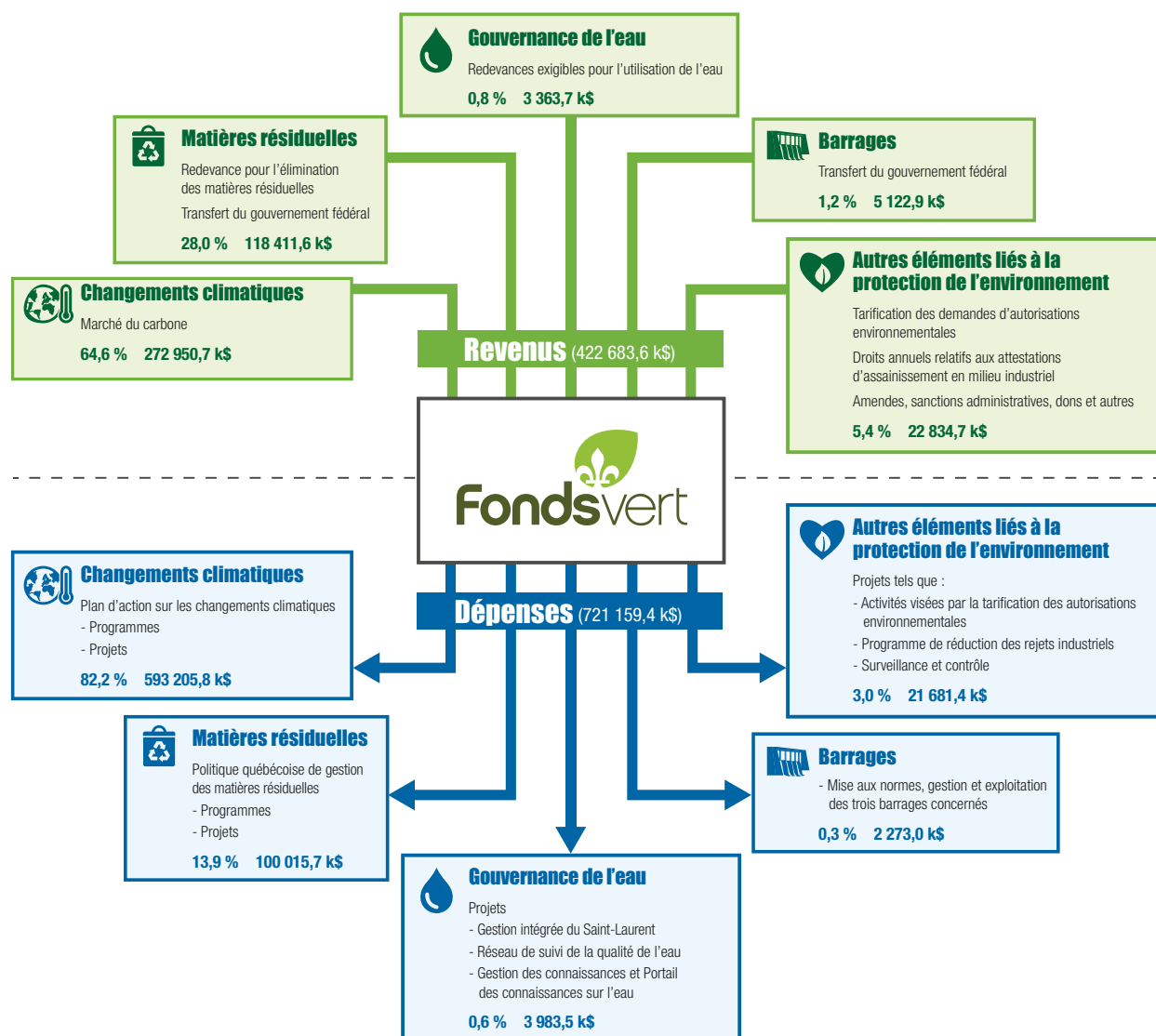
2. Sommaire des résultats financiers 2016-2017 du Fonds vert

2.1. Revenus et dépenses du Fonds vert

Des revenus de 422,7 millions de dollars ont été portés au Fond vert lors de l'exercice financier 2016-2017, dont 92,6 % proviennent de la vente d'unités d'émission de GES dans le cadre du marché du carbone, ainsi que des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Les dépenses du Fonds

vert, qui s'élevaient à 721,2 millions de dollars en 2016-2017, ont été principalement affectées aux programmes visant la lutte contre les changements climatiques (593,2 millions de dollars) et aux programmes du volet des matières résiduelles (100,0 millions de dollars).

Revenus et dépenses 2016-2017



Revenus et dépenses par activités du Fonds vert en 2016-2017 – Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (en milliers de dollars)¹

Revenus	2016-2017	2015-2016
Changements climatiques	272 950,7	862 119,6
Matières résiduelles	118 411,6	113 470,9
Gouvernance de l'eau	3 363,7	2 833,2
Barrages	5 122,9	5 184,6
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	22 834,7	13 063,7
Sous-total	422 683,6	996 672,0
Dépenses	2016-2017	2015-2016
Changements climatiques	593 205,8	376 463,4
Matières résiduelles	100 015,7	88 759,2
Gouvernance de l'eau	3 983,5	7 465,4
Barrages	2 273,0	2 307,2
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	21 681,4	13 988,9
Sous-total	721 159,4	488 984,1
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	2016-2017	2015-2016
Changements climatiques	(320 255,1)	485 656,2
Matières résiduelles	18 395,9	24 711,7
Gouvernance de l'eau	(619,8)	(4 632,2)
Barrages	2 849,9	2 877,4
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	1 153,3	(925,2)
Total	(298 475,8)	507 687,9

1. Les données ont été arrondies au millier près.

Le Fonds vert tire ses revenus des activités suivantes :

- La lutte contre les changements climatiques, financée par les revenus du marché du carbone (266,0 millions de dollars) et par les intérêts et revenus de placement, qui s'élèvent à plus de 5 millions de dollars en 2016-2017. Ceci porte les revenus des activités liées aux changements climatiques à 272,9 millions de dollars (64,6 % des revenus du Fonds vert);
- La gestion des matières résiduelles, financée par la redevance sur les matières résiduelles, par les intérêts et revenus de placement ainsi que par un transfert du gouvernement fédéral, représentant 118,4 millions de dollars (28 % des revenus du Fonds vert);
- La gouvernance de l'eau, financée par la redevance sur l'eau et par les intérêts et pénalités, représentant 3,4 millions de dollars (0,8 % des revenus du Fonds vert);
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec, financées par des transferts du gouvernement fédéral,

représentant 5,1 millions de dollars (1,2 % des revenus du Fonds vert);

- Les autres éléments liés à la protection de l'environnement, financés notamment par les revenus des autorisations environnementales, des attestations d'assainissement en milieu industriel et des SAP, représentant 22,8 millions de dollars (5,4 % des revenus du Fonds vert).

Les états financiers du Fonds vert et la liste des montants d'aide financière accordés en vertu de programmes financés par le Fonds vert en 2016-2017, au 31 mars 2017, seront bientôt disponibles sur le site Web du MDDELCC.

Revenus liés au marché du carbone

La redevance sur les carburants et combustibles fossiles instaurée en 2007 et versée au Fonds vert a été remplacée par l'assujettissement, en 2013, des grands émetteurs et des distributeurs de carburants et combustibles fossiles au marché du carbone. Les revenus tirés de ce marché permettent de financer des mesures qui visent à réduire les émissions de GES et à favoriser l'adaptation de la société québécoise aux impacts des changements climatiques.

En effet, le gouvernement a fait le choix de verser au Fonds vert la totalité des revenus générés par les ventes aux enchères du marché du carbone afin de financer les mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Le marché du carbone

Le SPEDE – plus communément appelé « marché du carbone » – est un mécanisme de marché flexible qui vise à obtenir des réductions nettes d'émissions de GES en induisant un coût carbone dans la prise de décisions d'affaires et à faciliter ces réductions à moindre coût, tout en favorisant le recours à des technologies propres.

Le marché du carbone vise les entreprises des secteurs de l'industrie et de l'électricité qui émettent 25 000 tonnes métriques équivalent CO₂ ou plus par année (alumineries, cimenteries, producteurs d'électricité, etc.) et qui doivent couvrir les émissions de GES attribuables à leurs activités. Depuis 2015, le marché du carbone vise également les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles, qui doivent couvrir les émissions de GES relatives à la combustion de l'ensemble des produits qu'ils distribuent au Québec (essence, diesel, propane, gaz naturel et mazout de chauffage). Il est également ouvert à d'autres personnes, physiques ou morales, qui désirent y participer, même si elles ne sont pas visées par une obligation réglementaire.

Par l'imposition de plafonds annuels globaux d'unités d'émission de GES, le gouvernement établit une limite maximale d'émissions qui diminue progressivement au fil des ans. Les entreprises assujetties doivent se procurer des droits d'émission pour chaque tonne émise dans l'atmosphère et les remettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la fin de chaque période de conformité.

Les entreprises de certains secteurs exposés à la concurrence nationale et internationale reçoivent gratuitement des unités d'émission de GES en fonction de leur niveau de production. Les entreprises qui parviennent à réduire leurs émissions de GES en dessous du nombre d'unités allouées (par exemple, en

développant des technologies vertes ou en utilisant des procédés moins polluants) peuvent les vendre sur le marché du carbone à d'autres entreprises dont les émissions de GES ont dépassé leur allocation.

Le nombre d'unités allouées gratuitement aux émetteurs admissibles diminue progressivement afin de les inciter à faire des efforts supplémentaires pour réduire leurs émissions de GES.

Le marché du carbone est un outil de fiscalité verte qui nous permet de réduire nos émissions de GES en favorisant l'efficacité énergétique et l'innovation. Par surcroît, il génère des revenus utilisés pour accélérer la transition du Québec vers une économie moderne, plus résiliente et sobre en carbone.



3. Changements climatiques

3.1. Dépenses pour la lutte contre les changements climatiques

Le marché du carbone est la pierre angulaire de la stratégie du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Il contribue à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 20 % en 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Ce marché, auxquels sont assujettis les grands émetteurs industriels et les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles, couvre près de 85 % des émissions de GES du Québec depuis 2015.

Pour s'assurer que le maximum de réduction d'émissions de GES soit réalisé au Québec, 100 % des revenus du marché sont réinvestis dans le PACC 2013-2020 pour financer des mesures visant la transition du Québec vers une économie plus sobre en carbone. Ainsi, au 31 mars 2017, près de 3,7 milliards de dollars sont prévus en investissements au terme du PACC 2013-2020 pour la mise en œuvre de 30 priorités et de plus de 150 actions visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Cette mise en œuvre implique la participation de treize ministères et organismes mais également celle des municipalités, des entreprises, des citoyens et de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques au Québec. Ces sommes permettent au gouvernement du Québec d'investir dans des mesures qui favorisent la réduction de la consommation d'hydrocarbures, qui stimulent le développement et l'utilisation de technologies vertes et qui favorisent l'exportation du savoir-faire québécois. Ces mesures visent à améliorer la qualité de vie des citoyens et des communautés par des interventions axées notamment sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. À noter que les deux tiers des revenus du marché du carbone sont consacrés à des mesures touchant le secteur du transport, principal secteur émetteur de GES au Québec, et ce, en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le PACC 2013-2020 ne se limite pas aux réductions d'émissions de GES à court terme, à l'horizon 2020; il se projette également dans l'avenir en soutenant des transformations profondes de l'économie québécoise visant une décarbonisation à moyen et long termes. Le PACC 2013-2020 vise également à informer les acteurs de la société québécoise quant à l'état des connaissances sur l'évolution du climat, quant aux impacts actuels et appréhendés des changements climatiques et quant aux solutions de réduction

et d'adaptation qui s'offrent à eux. Il a également pour objectif de mobiliser la population et les différents partenaires pour qu'ils s'engagent dans l'action.

Outre le PACC 2013-2020, plusieurs politiques gouvernementales concourent à l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques, notamment la Politique énergétique 2030 et le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Des politiques en matière d'innovation, de sécurité civile et d'aménagement du territoire contribuent également, tant sur le plan de la réduction des émissions de GES que sur le plan de l'adaptation aux impacts des changements climatiques, à accélérer le développement durable du Québec.

Plusieurs programmes, destinés aux entreprises, aux citoyens et aux municipalités, sont déjà en œuvre. Ainsi, en 2016-2017, les dépenses du Fonds vert dans le volet de la lutte contre les changements climatiques ont été de 593,2 millions de dollars. De ces sommes, 43,5 % ont été attribués au FORT pour financer des actions touchant principalement le secteur du transport. Les subventions accordées pour l'amélioration du service de transport en commun, l'efficacité et la conversion énergétique en transport et l'achat de véhicules électriques constituent la majorité des dépenses réalisées dans le cadre de programmes normés.

Ces investissements du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, jumelés à sa participation au marché du carbone et à divers partenariats internationaux et nationaux, en font un chef de file dans ce domaine. Ils favorisent le développement de nombreuses entreprises québécoises et la création d'emplois au Québec par la transition globale vers une économie verte et sobre en carbone. En plus de la réduction d'émissions de GES et de la réalisation de mesures d'adaptation, la contribution du gouvernement du Québec à la lutte contre les changements climatiques permet de nombreux cobénéfices qui découlent des investissements faits dans divers secteurs.

Dépenses par ministères et organismes pour la lutte contre les changements climatiques en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Ministère ou organisme	Rémunération (2016-2017)	Fonctionnement (2016-2017)	Amortissement (2016-2017)	Transfert (2016-2017)	Total 2016-2017	Total 2015-2016
FORT	0	0	0	258 200,0	258 200,0	244 350,0
MFQ	0	0	0	126 197,0	126 197,0	0
FRN-MERN	3 309,6	1 183,0	0	115 775,9	120 268,5	83 257,3
MDDELCC¹	10 608,2	7 095,6	1 932,5	17 925,5	37 561,8	18 228,6
MTMDT	942,5	977,8	0	14 633,9	16 554,3	17 665,7
MESI	71,2	97,5	0	13 795,4	13 964,1	147,6
MRIF	0	0	0	6 313,8	6 313,8	0
MSSS	0	0	0	4 916,7	4 916,7	3 902,7
MSP	54,3	1 311,9	0	3 400,0	4 766,2	3 906,6
FRN-MFFP	273,1	325,6	13,9	1 005,0	1 617,5	542,3
MAPAQ	0	0	0	1 373,0	1 373,0	1 705,6
MFFP	90,0	762,0	1,9	0	853,9	966,2
MTO	0	0	0	325,0	325,0	325,0
MAMOT	26,3	17,8	0	195,0	239,1	501,0
MERN	0	54,9	0	0	54,9	736,4
RBQ	0	0	0	0	0	228,4
TOTAL	15 375,2	11 665,0	1 948,3	564 056,3	593 205,8	376 463,4

1. Le montant en rémunération de 10,6 millions de dollars au MDDELCC comprend des coûts pour la réalisation des mesures gérées par le Ministère, pour la coordination du PACC 2013-2020 et des frais de gestion liés à l'administration du Fonds vert.

En ce qui concerne plus spécifiquement les dépenses de transfert de 564,1 millions de dollars, plus de 80 % de ce type de dépenses ont été réalisées dans les cinq programmes suivants :

- 140,0 millions de dollars au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- 126,2 millions de dollars au programme RénoVert;
- 103,7 millions de dollars au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);
- 53,2 millions de dollars au programme ÉcoPerformance et à l'extension du réseau gazier;
- 40,2 millions de dollars au programme Roulez électrique.

3.2. Résultats des programmes de lutte contre les changements climatiques

Au 31 mars 2016, 21 programmes de lutte contre les changements climatiques ont été lancés par cinq ministères dans le cadre du PACC 2013-2020, en plus des nombreuses actions qui ne font pas partie de programmes normés, lancées par les autres ministères

et organismes partenaires. D'autres programmes visant la réduction d'émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques sont en cours d'élaboration dans les différents ministères partenaires de la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

La grande majorité des sommes investies dans ces programmes vise à verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques, à soutenir la mobilité durable, à améliorer le bilan carbone des entreprises québécoises et à favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

Jusqu'à maintenant, ces programmes ont permis des réductions annuelles d'émissions de GES de l'ordre de 613,8 kilotonnes, mais d'ici 2020, ils devraient générer des réductions annuelles de plus de 2 000 kilotonnes.

Il est à noter qu'il y a un certain délai entre le décaissement des sommes et la concrétisation des réductions d'émissions de GES en raison du temps requis pour mettre en œuvre les projets financés. Ainsi, les sommes investies à ce jour continueront de générer des réductions d'émissions de GES dans les années à venir.

Par ailleurs, certains programmes ne visent pas directement la réduction d'émissions de GES à court terme, mais plutôt l'innovation ou la sensibilisation, lesquelles généreront des réductions d'émissions de GES dans le futur, grâce aux nouvelles technologies qui seront développées et appliquées, et aux changements de comportements qu'elles auront suscités. Des

indicateurs et des cibles autres que la réduction des émissions de GES ont donc été élaborés pour assurer le suivi rigoureux de la performance de ces programmes.

Les détails des programmes et actions sous-jacentes lancés en date du 31 mars 2016 sont présentés dans le tableau suivant.

Programmes et actions sous-jacentes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2016-2017 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun (PAGASTC)⁵ Action 13.1 (MTMDET) Le PAGASTC visait à soutenir les autorités organisatrices de transport (AOT) dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun et à favoriser une utilisation accrue du transport en commun, notamment pour réduire les émissions de GES.	119 200,0	0	117 127,5	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT
Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI)⁶ Action 15.1 (MTMDET) Ce programme d'aide financière offre des incitatifs pour l'aménagement et le développement des infrastructures maritimes, ferroviaires et intermodales.	82 000,0	680,5	7 184,5	250,0	0,1	0,1	Économie liée au coût de conservation des chaussées au Québec (couche d'usure) (\$)	11 718

Programmes et actions sous-jacentes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert (suite)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2016-2017 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Écocamionnage Action 17.1 (MTMDET) Ce programme vise à réduire les émissions de GES dans l'industrie du transport routier des marchandises et des véhicules lourds par des mesures permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique ou par l'utilisation d'énergies de remplacement.	77 550,0	14 264,8	29 246,6	325,0	120,3	228,3	Nombre de technologies subventionnées	29 036
Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF)⁷ Action 16.1 (MTMDET) Ce programme d'aide financière offre des incitatifs pour favoriser les investissements en efficacité énergétique et le recours à des carburants qui émettent moins de GES dans le transport maritime, aérien et ferroviaire.	56 450,0	4 244,9	11 918,0	135,0	0,0	0,0	Nombre d'études et de projets pilotes subventionnés	10
Promotion de l'électrification des transports Actions 14.3.1, 14.3.2 et 14.3.3 (MTMDET et MERN) Ce programme et les actions qui s'y rapportent offrent de l'aide financière pour soutenir la réalisation d'initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques et l'organisation d'événements internationaux scientifiques et techniques au Québec.	10 000,0	1 179,4	3 557,8	S. O. ⁸	S. O.	S. O.	Nombre de projets soutenus	6
							Nombre de personnes ayant participé aux activités visant à promouvoir l'électrification des transports	4 600

Programmes et actions sous-jacentes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert (suite)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2016-2017 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR)⁵ Action 13.3 (MTMDET) Le PAGTCR visait à favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif régional.	4 000,0	0	4 000,0	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Nombre de déplacements en transport collectif régional réalisés annuellement	918 843
ÉcoPerformance et extension du réseau gazier Actions 18.1, 20.1, 20.5 et 21.1 (MERN) Le programme ÉcoPerformance vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation d'énergie, à la production d'énergie et à l'amélioration des procédés.	352 100,0	53 218,3	109 927,7	900,6	66,7	80,7	Nombre de projets financés	582
Roulez électrique⁹ Action 14.1 (MERN) Ce programme offre un rabais à l'achat ou à la location aux particuliers, aux entreprises, aux organismes et aux municipalités du Québec qui souhaitent faire l'acquisition d'un véhicule entièrement électrique (VEE), hybride rechargeable (VHR), hybride (VH) ou électrique à basse vitesse (VBV), ou acquérir une motocyclette électrique (ME).	125 300,0	40 209,5	102 502,6	30,1	17,1	29,0	Nombre de véhicules acceptés par type	VEE : 5 593 VHR : 6 728 VH : 10 366 VBV : 2 ME : 12
							Nombre de bornes de recharge installées	5 957

Programmes et actions sous-jacentes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert (suite)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2016-2017 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Rénoclimat – volet Chauffez vert Action 20.2 (MERN) Ce programme d'aide financière destiné aux citoyens vise la conversion d'un système de chauffage principal qui utilise le mazout, le propane ou tout autre combustible fossile à l'exception du gaz naturel. Pour être admissible, le système principal doit être remplacé par un système alimenté par des énergies géothermique, hydroélectrique, éolienne ou solaire.	65 800,0	3 144,4	17 342,1	328,9	85,0	142,4	Nombre de projets admissibles	13 904
Biomasse forestière résiduelle et projets complémentaires Action 24.1 (MERN) Ce programme a pour but de réduire les émissions de GES et la consommation des combustibles fossiles des entreprises par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.	57 200,0	6 506,2	21 688,0	79,4	2,5	3,3	Nombre de projets financés	93
Technoclimat Action 4.6 (MERN) Ce programme vise à réduire les émissions de GES et à encourager le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies émergentes. Le programme offre un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation.	38 250,0	4 404,1	8 806,2	S. O. ¹⁰	S. O.	S. O.	Nombre de projets financés	11

Programmes et actions sous-jacentes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert (suite)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2016-2017 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Branché au travail⁹ Action 14.2.3 (MERN) Ce programme vise à faciliter l'introduction des véhicules électriques au Québec en offrant une aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail destinée aux véhicules appartenant aux employés ou à l'organisation.	11 000,0	1 310,8	5 266,6	S. O. ⁸	S. O.	S. O.	Nombre de demandes de participation acceptées	857
							Nombre de bornes de recharge installées	1 704
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage¹¹ Action 23.2 (MDDELCC) Ce programme offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés.	97 200,0	0	11 241,3	80,0	0,0	0,0	Quantité de matières organiques que les demandeurs s'engagent à traiter (tonnes)	138 367
Action-Climat Québec¹² Actions 8.1 et 8.4 (MDDELCC) L'objectif du programme est d'engager la population du Québec dans l'action et d'encourager des changements durables de comportements et de pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques.	12 000,0	4 165,8	4 165,8	S. O. ¹⁰	S. O.	S. O.	Nombre de projets soutenus	27
Prime-Vert Actions 22.1 et 22.2, 27.1, 27.2 et 27.4 ¹³ (MAPAQ) Ce programme d'appui, axé sur l'agroenvironnement, a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à relever les défis que pose la protection de l'environnement.	11 700,0	1 027,9	2 424,5	8,3	0,0	0,0	Nombre de projets acceptés par année (biofiltre et oxydation catalytique)	19
							Nombre de producteurs rejoints en moyenne par projet financé	646

Programmes et actions sous-jacentes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert (suite)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2016-2017 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Soutien aux essais de fertilisation Action 22.3 (MAPAQ) Ce programme a pour objectif d'appuyer le secteur des productions végétales dans la réalisation d'essais de fertilisation des cultures afin d'ajuster les grilles de référence en fertilisation en fonction des réalités québécoises de culture.	3 500,0	311,8	1 110,7	S. O. ⁸	S. O.	S. O.	Nombre d'essais de fertilisation réalisés annuellement pour les différentes cultures	193
RénoVert Action 20.6 (MFQ) Ce crédit d'impôt remboursable est instauré temporairement pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.	163 400,0	126 197,0	126 197,0	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Dépenses (M\$) de rénovation résidentielle écoresponsable soutenues par RénoVert	930
Totaux	1 286 650	260 865,4	583 706,9	2 137,3	291,7	483,8		

Notez que les programmes et actions qui relevaient du MERN sont sous la responsabilité de Transition énergétique Québec à partir du 1^{er} avril 2017.

1. Le budget 2013-2020 ne tient pas compte des bonifications annoncées lors du discours sur le budget 2017-2018.
2. Réductions proposées dans les annexes 3 relatives aux ententes administratives conclues avec les partenaires.
3. Réductions telles que présentées dans le bilan 2015-2016 du PACC 2013-2020.
4. Indicateurs sélectionnés parmi ceux qui ont été proposés par les partenaires. Les résultats reflètent les fiches de suivi de juillet 2017.
5. Programme transitoire implanté en 2013-2014, financé à même le Fonds vert. Depuis, ce programme est financé par des virements du Fonds vert au FORT.
6. En 2015-2016, des réductions annuelles de 5 810 tonnes sont estimées, dont 3 999 tonnes au Québec, pour les projets approuvés et en cours depuis le lancement du PREGTI. Ces résultats tiennent compte des projets pour lesquels un rapport de vérification basé sur la norme ISO 14064-3 n'était pas déposé au MTMDDET au 31 mars 2016.
7. En 2015-2016, des réductions annuelles de 11 577 tonnes sont estimées, dont 1 126 tonnes au Québec pour les projets approuvés et en cours depuis le lancement du PETMAF. Ces résultats sont issus de projets pour lesquels un rapport de vérification basé sur la norme ISO 14064-3 n'était pas déposé au MTMDDET au 31 mars 2016.
8. Ces programmes ne visent pas directement la réduction d'émissions de GES, mais plutôt l'innovation et la sensibilisation, lesquelles généreront des réductions d'émissions de GES à long terme par le développement de nouvelles technologies et les changements de comportements.
9. Ces montants correspondent au budget 2013-2017.
10. Un potentiel de marché sur dix ans pour chacun des projets soutenus est demandé. Il ne peut cependant être établi pour l'ensemble du programme.
11. L'objectif de réduction d'émissions de GES du PTMOBC pour 2020 a été révisé pour tenir compte du facteur de risque de 80 % du potentiel théorique afin, notamment, de prendre en compte les délais possibles dans la mise en œuvre des projets.
12. Les données présentées correspondent au volet 1 (action 8.4 du PACC 2013-2020) et au volet 2 (action 8.1 du PACC 2013-2020) du programme Action-Climat Québec.
13. La première version des Comptes du Fonds vert ne faisait état que d'une partie des actions constituant le programme Prime-Vert.

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par des virements du Fonds vert au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Virements effectués en 2016-2017 (en milliers de dollars)	Virements cumulés au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Actions 13.7 (MTMDET) Ce programme vise à réduire les émissions de GES associées au secteur du transport au Québec. À cette fin, il encourage et promeut l'utilisation du transport collectif : • en soutenant les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître leur offre de service; • en favorisant le développement et l'utilisation du transport collectif en région; • en soutenant la réalisation d'études sur les répercussions du secteur du transport des personnes sur les émissions de GES; • en aidant à promouvoir les modes de transport autres que l'automobile; • en soutenant financièrement le fonctionnement des centres de gestion des déplacements.	956 600,0	140 000,0	432 800,0	23,0	39,9	130,0	Hausse annuelle de l'offre de service par rapport à 2006	31,6 % en 2016-2017
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) Action 13.2 (MTMDET) Ce programme vise à offrir de l'aide financière pour des projets d'immobilisation et pour l'exploitation des services de transport en commun.	481 200,0	103 700,0	193 400,0					

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par des virements du Fonds vert au Fonds des réseaux de transport terrestre (suite)

Programmes et actions	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Virements effectués en 2016-2017 (en milliers de dollars)	Virements cumulés au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2016 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2017
Véloce II Action 13.4 (MTMDET) Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain. Plus précisément, il vise à : - soutenir le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers et cyclables en milieu urbain favorisant des déplacements actifs efficaces, sécuritaires et concurrentiels par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain; - améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes afin de favoriser la marche et le vélo.	43 000,0 ⁵	5 000,0	20 000,0	S. O. ⁶	S. O.	S. O.	Nombre de kilomètres de voies cyclables	87,5
							Nombre de projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires	22
Projets de démonstration de taxis électriques Action 14.11 (MTMDET) Ce programme offre de l'aide financière pour l'élaboration et la réalisation de projets d'évaluation de taxis électriques en conditions réelles d'utilisation.	6 600,0	1 600,0	4 600,0	S. O. ⁷	S. O.	S. O.	Nombre de taxis électriques en service	100
Totaux	1 487 400,0	250 300,0⁸	650 800,0	23,0	39,9	130,0		

1. Le budget 2013-2020 ne tient pas compte des bonifications annoncées lors du discours sur le budget 2017-2018.

2. Réductions proposées dans les annexes 3 relatives aux ententes administratives conclues avec les partenaires.

3. Réductions telles que présentées dans le bilan 2015-2016 du PACC 2013-2020.

4. Indicateurs sélectionnés parmi ceux qui ont été proposés par les partenaires. Les résultats reflètent les fiches de suivi de juillet 2017.

5. Cette somme inclut un montant de 1,5 million de dollars imputé directement au Fonds vert en 2013-2014.

6. Ce programme permet de réduire les émissions de GES. Toutefois, un résultat ne peut être quantifié faute des données nécessaires.

7. Aucune quantification de la réduction des émissions de GES n'est produite, car ce programme vise l'élaboration de projets de démonstration.

8. Le total des virements du Fonds vert au FORT s'élève à 258,2 millions de dollars en 2016-2017. La différence, soit 7,9 millions de dollars, a été virée pour financer l'action 13.8.1 - Projet de démonstration Cité mobilité (1,9 million de dollars) et l'action 13.8.2 - Programme de soutien à des projets de démonstration en transport collectif électrique (6 millions de dollars).

4. Matières résiduelles

4.1. Dépenses dans le secteur des matières résiduelles

L'ensemble des dépenses du secteur des matières résiduelles sont réalisées dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et visent à contribuer à l'atteinte de son objectif fondamental, soit de n'éliminer que le résidu ultime. Le premier plan d'action accompagnant la PQGMR établit l'objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par habitant en 2015 et prévoit 40 actions pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les dépenses réalisées en 2016-2017 ont permis de financer les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de la PQGMR et de son plan d'action et de contribuer à l'atteinte des objectifs visés.

Dépenses par programmes, mesures ou activités dans le secteur des matières résiduelles en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Programmes, mesures ou activités	2016-2017	2015-2016 ¹
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	68 931,0	68 758,7
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	17 382,9	445,3
Programmes de subvention gérés par RECYC-QUÉBEC ²	7 287,7	9 116,9
Chantier sur les matières organiques géré par RECYC-QUÉBEC	928,5	973,7
Ensemble des autres mesures du plan d'action 2011-2015	191,7	1 531,6
Autres activités liées aux matières résiduelles ³	5 593,9	7 933,0
Total	100 015,7	88 759,2

1. Les données de l'exercice 2015-2016 ont fait l'objet d'une reclassification.
2. Les sommes du Fonds vert gérées par RECYC-QUÉBEC servent à la mise en œuvre de programmes dans le cadre de la PQGMR, et ces montants peuvent différer de ceux que publie RECYC-QUÉBEC aux fins de démarcation de fin d'année.
3. Ces activités correspondent notamment à des activités de contrôle et de suivi environnementaux, d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre de politiques, de règlements et de programmes relatifs aux matières résiduelles.

4.2. Résultats des programmes relatifs aux matières résiduelles

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Ce programme contribue au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles. Il contribue ainsi à la réduction des quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination.

En 2016-2017, dans le cadre de ce programme, des subventions ont été redistribuées à 740 bénéficiaires, qui représentaient 1 102 municipalités.

Le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR vise, pour 2015, à ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement, soit une réduction de 177 kilogrammes par habitant par rapport à 2008. Selon les données les plus récentes, qui figurent au Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec de RECYC-QUÉBEC, la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffre à 685 kilogrammes pour l'année 2015. Ce bilan est disponible à l'adresse suivante : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du plan d'action 2011-2015 a permis d'atteindre et même de dépasser la cible de la PQGMR, et ce, grâce au financement de ces actions par le Fonds vert. Un bilan final du plan d'action est en cours d'élaboration.

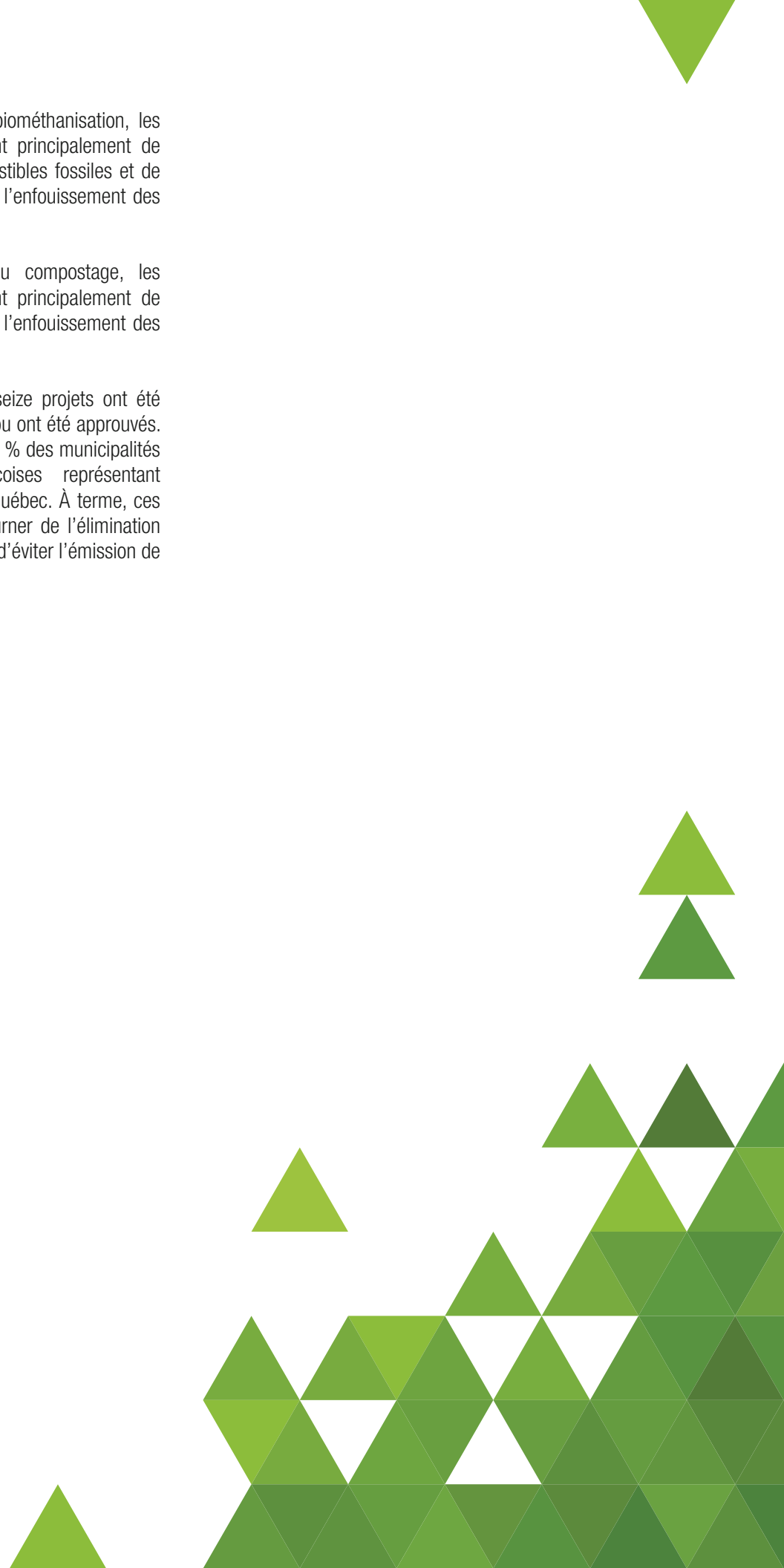
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Ce programme vise à soutenir financièrement la mise en place, sur l'ensemble du territoire du Québec, des infrastructures nécessaires pour bannir la matière organique de l'élimination et pour contribuer à l'atteinte de l'objectif québécois de réduction des émissions de GES.

En ce qui concerne le volet relatif à la biométhanisation, les réductions d'émissions de GES résulteront principalement de la substitution de carburants ou de combustibles fossiles et de l'évitement d'émissions de GES relatives à l'enfouissement des matières organiques.

En ce qui concerne le volet relatif au compostage, les réductions d'émissions de GES résulteront principalement de l'évitement d'émissions de GES relatives à l'enfouissement des matières organiques.

Depuis le lancement de ce programme, seize projets ont été lancés et sont en cours, ont été annoncés ou ont été approuvés. Ils visent 250 municipalités, soit près de 20 % des municipalités ou communautés autochtones québécoises représentant près de 53 % de la population totale du Québec. À terme, ces projets permettront annuellement de détourner de l'élimination 936 283 tonnes de matières organiques et d'éviter l'émission de 147 148 tonnes de GES.



5. Gouvernance de l'eau

5.1. Dépenses dans le secteur de la gouvernance de l'eau

Les montants générés par la redevance sur l'eau sont utilisés pour soutenir diverses initiatives visant l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'eau. Ces initiatives sont, notamment, la publication quinquennale du Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, la réalisation du Portail des connaissances sur l'eau, dont la mise en ligne est prévue en mai 2018, et l'instauration d'un suivi de la qualité de l'eau par le Réseau-rivières. Une autre part de ces sommes est également utilisée pour réaliser les engagements du gouvernement du Québec en matière de gestion intégrée de l'eau, plus spécifiquement la mise sur pied des Tables de concertation régionales (TCR) pour le Saint-Laurent.

Dépenses par activités dans le secteur de la gouvernance de l'eau en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Activités	2016-2017	2015-2016
Gestion des connaissances et Portail des connaissances sur l'eau	623,1	469,3
Réseau de suivi de la qualité de l'eau (Réseau-rivières)	43,4	356,7
Soutien à la gestion intégrée du Saint-Laurent ¹	750,0	682,9
Soutien au regroupement et aux organismes de bassins versants	518,7	-
Autres activités de gouvernance de l'eau	2 048,3	5 956,5
Total	3 983,5	7 465,4

1. Une dépense de 750 k\$ a été affectée aux TCR en 2016-2017 comparativement à 675 k\$ en 2015-2016.

5.2. Résultats et réalisations en matière de gouvernance de l'eau

Tables de concertation régionales

Les TCR permettent de réunir les différents intervenants régionaux visés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, ce qui favorise la concertation des intervenants concernés par les enjeux du Saint-Laurent sur chacun des territoires établis. Les TCR sont instaurées de manière progressive. Chacune est associée à une zone de gestion intégrée du Saint-Laurent préétablie et doit se doter d'un plan d'action annuel, lequel doit mener à la production d'un plan de gestion intégrée régional. À terme, douze TCR seront instaurées, ce qui permettra d'étendre l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'ensemble du Québec méridional.

En 2016-2017, le Conseil du trésor a autorisé le MDDELCC à renouveler les ententes de financement des TCR pour les cinq prochaines années afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités. Jusqu'à présent, six TCR ont été mises sur pied. À terme, douze TCR seront créées de manière à couvrir l'ensemble du Québec méridional.

En 2016-2017, le taux de réalisation des mesures prévues par l'ensemble des plans d'action annuels des TCR a été de 99,5 %.

Réseau-rivières

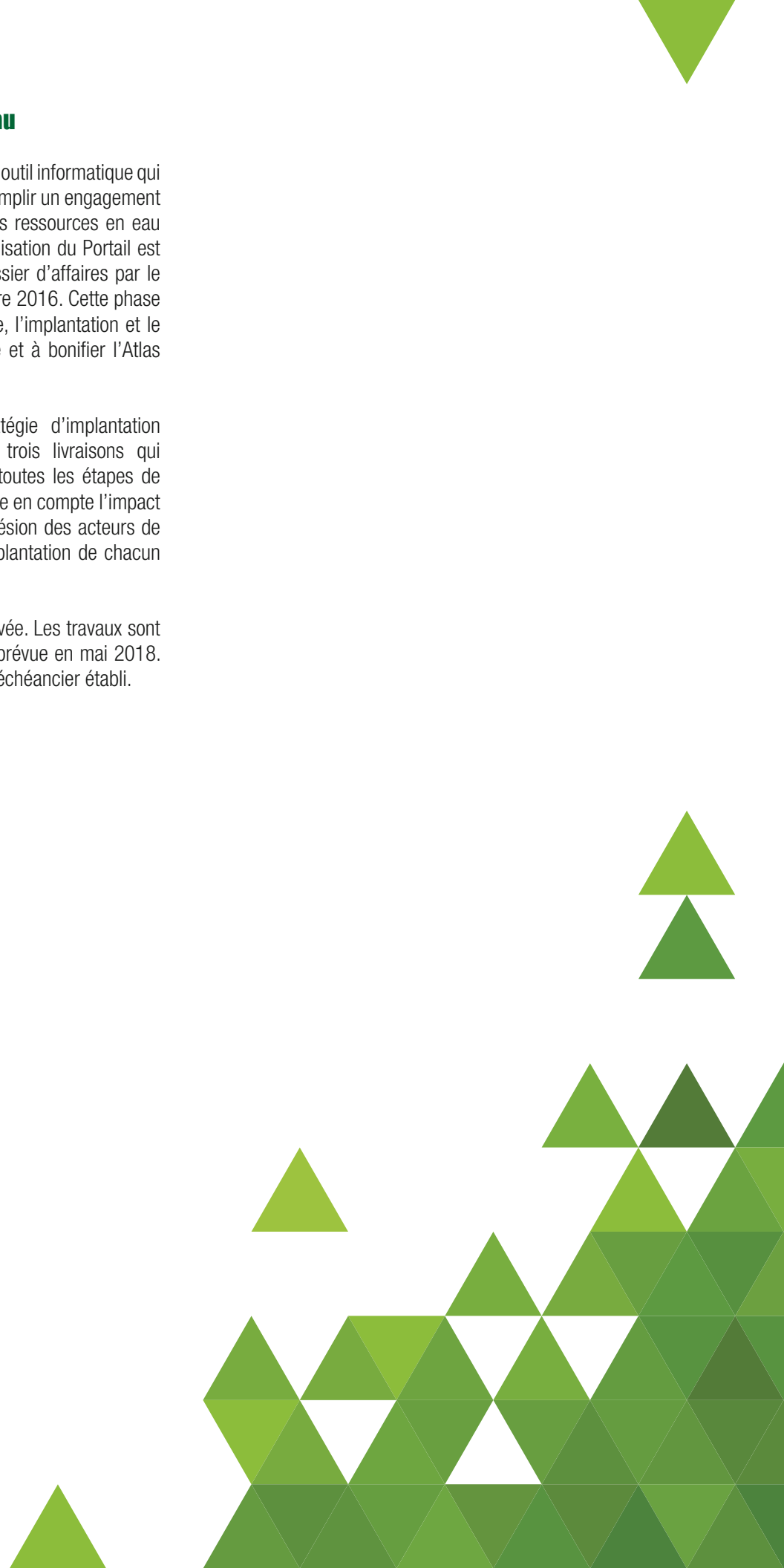
Le Réseau-rivières est un réseau de suivi de la qualité de l'eau des rivières. Il permet de caractériser la qualité de l'eau à l'aide de paramètres physicochimiques et bactériologiques, d'en dresser un tableau récent et de suivre son évolution dans le temps. Actuellement, le réseau compte 260 stations d'échantillonnage réparties dans une centaine de bassins versants couvrant l'ensemble du Québec méridional. Les données colligées permettent notamment d'évaluer l'effet des différents programmes d'assainissement mis en œuvre au cours des années, puis d'encadrer et d'orienter les efforts additionnels à déployer dans le futur pour préserver ou améliorer la qualité des eaux de surface.

Portail des connaissances sur l'eau

Le Portail des connaissances sur l'eau est un outil informatique qui sera mis en ligne par le MDDELCC afin de remplir un engagement de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. La réalisation du Portail est en cours à la suite de l'autorisation du dossier d'affaires par le Secrétariat du Conseil du trésor en novembre 2016. Cette phase consiste à effectuer la réalisation technique, l'implantation et le déploiement d'une plateforme collaborative et à bonifier l'Atlas géomatique du MDDELCC.

La phase de réalisation inclut une stratégie d'implantation progressive de services collaboratifs en trois livraisons qui met à contribution les acteurs de l'eau à toutes les étapes de réalisation. Cette stratégie permet de prendre en compte l'impact de la gestion du changement, assure l'adhésion des acteurs de l'eau et maximise les bénéfices liés à l'implantation de chacun des services collaboratifs.

À ce jour, une première livraison a été achevée. Les travaux sont en cours et la mise en ligne du Portail est prévue en mai 2018. Les autres livraisons se poursuivent selon l'échéancier établi.



6. Barrages

6.1. Dépenses dans le secteur des barrages

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu en 2017 une entente visant à transférer la responsabilité de trois barrages du Témiscamingue au gouvernement du Québec, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage de Laniel.

En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral a versé au gouvernement du Québec la somme de 44,1 millions de dollars en compensation pour que le MDDELCC assure la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces barrages. Ce montant a été comptabilisé dans le Fonds vert à titre de revenu reporté et il figurera dans les revenus sur une période maximale de 20 ans.

En 2016-2017, le total des dépenses du Fonds vert pour les trois barrages dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec s'élève à près de 2,3 millions de dollars.

Dépenses par barrages en 2016-2017 (en milliers de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Barrage des Quinze	558,8	485,6
Barrage de Kipawa	18,1	33,8
Barrage de Laniel	1 622,1	1 720,7
Autres	74,0	67,1
Total	2 273,0	2 307,2



7. Autres éléments liés à la protection de l'environnement

7.1. Revenus dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement

Le Fonds vert compte d'autres types de revenus liés à la protection de l'environnement, notamment la tarification des autorisations environnementales, celle des attestations d'assainissement en milieu industriel, l'imposition des sanctions administratives pécuniaires (SAP), la perception des amendes et une contribution du gouvernement du Canada permettant de financer diverses activités. Pour l'année 2016-2017, des revenus de 22,8 millions de dollars ont été générés.

Revenus par activités dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Activités	2016-2017	2015-2016
Autorisations environnementales	4 527,8	3 778,1
Attestations d'assainissement en milieu industriel	3 764,7	2 824,0
Sanctions administratives pécuniaires	1 574,5	1 976,8
Amendes	1 016,0	1 640,1
Contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales	1 304,0	1 256,2
Société du Plan Nord	993,0	993,0
Autres revenus	9 654,7	595,3
Total	22 834,7	13 063,7

Au 1^{er} avril 2016, l'inscription de revenus au Fonds vert plutôt qu'au fonds général du gouvernement explique leur hausse observée en 2016-2017.

7.2. Dépenses dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement

Les revenus générés par la tarification des autorisations environnementales, par la perception des droits annuels appliqués aux attestations d'assainissement en milieu industriel et par l'imposition des amendes et des SAP ont notamment permis le financement des effectifs affectés aux activités de traitement des dossiers relatifs aux autorisations environnementales, au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) de même qu'à la surveillance et au contrôle du respect de la LQE. Quant aux revenus découlant de la contribution du gouvernement du Canada, ils permettent d'assurer les activités suivantes :

- Surveillance hydrométrique sur le territoire québécois;
- Mise en œuvre du programme du réseau climatologique du Québec;
- Financement du secrétariat du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James;
- Suivi de la qualité de l'environnement;
- Collecte de l'information exigée par la réglementation environnementale fédérale visant le secteur des pâtes et papiers.

En janvier 2016, la Société du Plan Nord et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont signé une entente concernant la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 et de son plan d'action 2015-2020. En vertu de cette entente, la Société du Plan Nord contribuera financièrement à la réalisation des priorités du plan d'action 2015-2020 en matière d'environnement. Ces priorités d'action sont les suivantes :

- Améliorer les connaissances écologiques sur le territoire;
- Améliorer les processus de consultation publique;
- Identifier des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées et planifier leur création;
- Réaliser des exercices de planification écologique.

Dépenses par activités dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Activités	2016-2017	2015-2016
Autorisations environnementales	4 377,9	3 768,6
Programmes de réduction des rejets industriels	2 368,8	3 043,4
Sanctions administratives pécuniaires	1 748,6	3 174,2
Ententes fédérales-provinciales	1 155,6	1 136,7
Société du Plan Nord	993,0	993,0
Autres dépenses	11 037,5	1 873,0
Total	21 681,4	13 988,9

L'augmentation des dépenses observées est consécutive à l'augmentation des revenus au Fonds vert en 2016-2017.

7.3. Résultats et réalisations dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement

Autorisations environnementales

Les autorisations environnementales sont délivrées par le MDDELCC. Elles permettent d'aider les demandeurs d'autorisation à se conformer aux objectifs environnementaux et à démontrer, à la suite d'une analyse, que les projets qu'ils soumettent sont acceptables sur le plan environnemental.

En 2016-2017, le MDDELCC a délivré 3 708 autorisations environnementales.

Programme de réduction des rejets industriels

Le PRRI vise une diminution graduelle des polluants rejetés dans l'environnement en engageant les industries à réduire leurs rejets dans l'air, l'eau et le sol. L'attestation d'assainissement est l'outil légal qui permet au MDDELCC d'appliquer le PRRI. L'attestation d'assainissement, renouvelable tous les cinq ans, établit les conditions environnementales en vertu desquelles l'établissement industriel doit exercer ses activités.

En 2016-2017, quatre premières attestations d'assainissement industriel ont été délivrées. De plus, trois établissements ont déposé une demande d'attestation d'assainissement industriel (soit une première attestation, soit un renouvellement).

En date du 31 mars 2017, 83 établissements sont titulaires d'une attestation d'assainissement.

Surveillance et contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement

Les activités de surveillance et de contrôle permettent de veiller au respect de la LQE et de ses règlements. Elles consistent à vérifier la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, à s'assurer de la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation.

En plus des poursuites pénales et des autres mesures administratives, le Ministère dispose des SAP pour exercer efficacement son rôle de surveillance et de contrôle du respect de la LQE et de sa réglementation. Les SAP permettent de donner rapidement une sanction, imposée par l'appareil administratif, et favorisent un retour rapide à la conformité lorsqu'un manquement à la LQE est constaté. Les SAP sont un incitatif qui favorise le respect de la LQE en dissuadant la répétition d'un tel manquement.

En 2016-2017, 14 822 inspections ont été effectuées pour la surveillance et le contrôle du respect de la LQE. Pour la même période, 449 SAP, totalisant près de 1,6 million de dollars, ont été imposées. En ce qui concerne les amendes pénales, des constats d'infraction ont été signifiés dans 86 dossiers, ce qui totalise plus de un million de dollars.

8. Ressources informationnelles du Fonds vert

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2016-2017 (en milliers de dollars)

Fonds vert	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Activités d'encadrement ¹	186,0	180,6	5,4
Activités de continuité	2 365,6	1 444,5	921,1
Projets	2 000,1	1 576,5	423,6
Total	4 551,7	3 201,6	1 350,1

1. Les activités d'encadrement comprennent l'ensemble des activités de gestion et de soutien en technologies de l'information.

Pour l'exercice financier 2016-2017, le total des dépenses et investissements réels en ressources informationnelles du Fonds vert, soit 3 201,6 milliers de dollars, est inférieur de 1 350,1 milliers de dollars au total prévu.

Les dépenses réelles dans la catégorie « Activités d'encadrement du Fonds vert » ont respecté celles qui étaient prévues.

Dans le volet « Activités de continuité », les dépenses réelles sont inférieures à celles qui étaient planifiées. L'écart est principalement dû aux activités d'entretien liées aux systèmes mis en opération en cours d'année, qui se sont avérées moins importantes que prévu.

Certains projets prévus dans la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017 ont été reportés.

Nombre de projets présentés dans le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles au cours de l'exercice 2016-2017

	Nombre de projets
Fonds vert	3

Liste et état d'avancement des principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2016-2017

Liste des projets (Fonds vert)	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Portail des connaissances sur l'eau (phase de conception et réalisation)	70	La réalisation du projet progresse comme prévu.
Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	48	Le projet a progressé plus rapidement que prévu en 2016-2017. Il sera mené à bien dans le respect de la portée, de l'échéance et du budget total autorisé.

Liste des principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2016-2017 et ressources affectées à ces projets (en milliers de dollars)

Liste des projets (Fonds vert)	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ²
Portail des connaissances sur l'eau (phase de conception et réalisation)	103,1	27,8	496,9	350,1
Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	373,8	379,2	526,2	760,6

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses de rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières tiennent compte des services internes, des services externes, de l'acquisition et de la location de biens et des frais connexes.

La réalisation du Portail des connaissances sur l'eau a débuté plus tard que prévu, soit en novembre 2016. Toutefois, le projet se poursuit dans le respect de la portée, de l'échéance et du budget total autorisé en novembre 2016.

Dans le cadre du projet Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, les fonctionnalités de transmission de rapports mensuels et d'avis aux autorités gouvernementales ont été déployées et elles sont accessibles aux municipalités depuis janvier 2017. Le projet se poursuit comme prévu.

9. Frais d'administration par secteurs d'activité

Les frais d'administration du Fonds vert comprennent principalement des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Les frais liés à la réalisation des activités correspondent aux efforts directement consentis pour la mise en œuvre des programmes et des activités du Fonds vert. Ils peuvent comprendre des dépenses de rémunération et de fonctionnement, par exemple, l'attribution de contrats. Ces frais représentent 7,8 % de l'ensemble des dépenses du Fonds vert en 2016-2017.

Les frais de gestion liés à l'administration correspondent aux activités de soutien nécessaires à la gestion administrative du Fonds vert. Ces frais représentent 0,6 % de l'ensemble des dépenses du Fonds vert en 2016-2017.

Frais d'administration par secteurs d'activité du Fonds vert en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Activités	Frais liés à la réalisation des activités	Frais de gestion liés à l'administration	Total
Changements climatiques	28 406,0	743,4	29 149,4
Matières résiduelles	5 115,3	355,5	5 470,8
Barrages	2 194,1	79,0	2 273,1
Gouvernance de l'eau	2 562,7	137,1	2 699,8
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	19 869,7	1 209,9	21 079,6
Total	58 147,8	2 524,9	60 672,7

Frais d'administration par secteurs d'activité du Fonds vert en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Activités	Frais liés à la réalisation des activités	Frais de gestion liés à l'administration	Total
Changements climatiques	24 022,5	1 022,5	25 045,0
Matières résiduelles	8 238,1	638,8	8 876,9
Barrages	2 222,8	84,4	2 307,2
Gouvernance de l'eau	5 778,6	996,9	6 775,5
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	12 512,3	831,5	13 343,8
Total	52 774,3	3 574,1	56 348,4

L'augmentation des frais d'administration liés à la réalisation des activités du volet « Changements climatiques » entre 2016-2017 et 2015-2016 s'explique principalement par l'attribution de contrats de services professionnels, ainsi que par l'augmentation des efforts en ressources humaines consentis pour la mise en œuvre du PACC 2013-2020. Quant à l'augmentation des dépenses liées à la réalisation des activités dans le cadre du volet « Autres éléments liés à la protection de l'environnement », elle découle de l'augmentation des revenus du Fonds vert en 2016-2017.



10. Provenance du surplus cumulé

Provenance du surplus cumulé par activités du Fonds vert au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)

Activités	Surplus cumulé au 31 mars 2017	Surplus cumulé au 31 mars 2016
Changements climatiques	651 438,1	971 693,3
Matières résiduelles	173 553,2	155 157,2
Barrages	33 649,0	30 799,2
Gouvernance de l'eau	3 534,5	4 154,3
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	7 887,7	6 734,4
Total	870 062,5	1 168 538,4

Au 31 mars 2017, le surplus cumulé du Fonds vert s'élevait à 870,1 million de dollars. Ce surplus est principalement constitué des sommes provenant des volets de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion des matières résiduelles.

En ce qui concerne le surplus cumulé du Fonds vert dans le volet de la lutte contre les changements climatiques, il est à noter qu'il existe un délai entre le lancement d'une action, d'une mesure ou d'un programme et le moment où les sommes qui y sont associées sont déboursées. Conséquemment, le surplus de 651,4 millions de dollars représente des sommes qui n'ont pas encore été dépensées depuis le lancement du PACC 2013-2020, mais qui ont été allouées à des mesures précises. Comme les dépenses annuelles devraient augmenter graduellement au cours des prochaines années, ces sommes seront utilisées ultérieurement. Rappelons que les revenus engendrés par le marché du carbone sont entièrement alloués à la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Le surplus cumulé de 173,6 millions de dollars attribuable au secteur des matières résiduelles est essentiellement constitué des fonds alloués au PTMOBC et se compose, dans une moindre mesure, des sommes allouées à la mise en œuvre du plan d'action qui accompagne la PQGMR, qui sont engagées, mais n'ont pas encore été dépensées.

Le surplus de 33,6 millions de dollars dans le secteur des barrages correspond à des transferts du gouvernement fédéral non utilisés à ce jour.



11. Prévision des revenus et des dépenses

Rappelons que la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert a été sanctionnée à l'Assemblée nationale le 23 mars 2017. Celle-ci redéfinit notamment la portée du Fonds vert pour y inclure les éléments suivants :

- La lutte contre les changements climatiques;
- La gestion des matières résiduelles;
- La gouvernance de l'eau.

De plus, un nouveau fonds est créé pour les autres types de revenus découlant de l'application de la LQE, soit le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Ces changements seront en vigueur à partir de l'exercice 2017-2018.

Prévision des revenus et des dépenses par activités du Fonds vert en 2017-2018 (en milliers de dollars)¹

Activités	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	544 900,0	663 624,8	(118 724,8)
Matières résiduelles	136 078,5	107 677,1	28 401,4
Gouvernance de l'eau	3 000,0	3 975,0	(975,0)
Total	683 978,5	775 276,9	(91 298,4)

1. La prévision des revenus et des dépenses correspond au budget des fonds spéciaux 2017-2018.

La prévision des revenus et des dépenses 2017-2018 du Fonds vert permet d'estimer des revenus de 683,9 millions de dollars, dont 544,9 millions de dollars sont générés dans le cadre du volet « changements climatiques ». Les dépenses totales sont estimées à 775,3 millions de dollars, dont 663,6 millions sont consacrés à la lutte contre les changements climatiques. Le déficit de 91,3 millions de dollars du Fonds vert sera absorbé à même le surplus cumulé au 31 mars 2017.

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 